

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIOUWIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et États-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: **LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.**

VOL. XXIII

VENDREDI, 20 JANVIER 1899

No 3

ÉPICIERIS, A L'ŒUVRE!

Les épiciers n'ont pas l'air de beaucoup se remuer pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

Il semblerait qu'il manque une direction à la tête du commerce d'épicerie de détail.

Les fêtes sont maintenant terminées; les épiciers peuvent disposer d'une partie de leur temps pour s'occuper des intérêts de leur corporation qui sont en même temps les intérêts particuliers de chacun.

Il semblerait naturel que l'Association des Epiciers de Montréal fit preuve de vigueur dans les circonstances présentes et qu'elle prit courageusement et virilement en mains la cause des épiciers en lutte contre le monopole des pharmaciens.

Cependant l'Association ne bouge pas, ne se remue pas. Si les épiciers s'endorment pendant que les pharmaciens veillent et travaillent, ils arriveront aux mêmes résultats que l'an dernier.

Car les pharmaciens travaillent à conserver leurs privilèges, nous pouvons l'affirmer hautement.

Lundi de cette semaine, un certain nombre d'entre eux a fait à Québec le siège des membres de la Chambre et on peut être certain qu'ils continueront à assiéger les députés et les Conseillers Législatifs jusqu'à ce que le projet de loi tendant à abolir leur monopole

vienne en discussion devant les Chambres Provinciales.

C'est le moment ou jamais pour les épiciers de travailler ferme à obtenir la liberté pleine et entière de leur commerce.

S'ils consentent à se laisser dépouiller de la vente des produits chimiques, des herbes, racines et plantes, des drogues et des médecines patentées, libre à eux; qu'ils restent tranquillement derrière leurs comptoirs et la chose se fera toute seule, les pharmaciens du moins se chargent de la besogne.

Si, au contraire, ils veulent pouvoir vendre tous ces articles en toute sécurité qu'ils s'agitent, qu'ils se réunissent et qu'ils partent à Québec en grand nombre pour contre-carrer le travail des pharmaciens.

La victoire est certaine pour les épiciers, s'ils veulent l'obtenir, ils ont pour eux le bon droit; leur cause est juste et équitable, encore doivent-ils la faire comprendre de ceux qui ne la connaissent pas entièrement. S'ils n'entendent que les arguments des pharmaciens, pourquoi donneraient-ils raison aux épiciers dont ils savent plus ou moins les récriminations contre l'état de choses actuel.

A l'heure qu'il est, une pétition couverte des signatures de tous les épiciers devrait être entre les mains des Députés et des Conseillers Législatifs. Cependant, nous n'avons